



LA RETRAITE A 60 ANS, C'EST POSSIBLE !!!!

Contact 87348

cgtcnav37@free.fr

www.cgt-cnav-37.com

**Plus de retraités et une espérance de vie qui s'allonge, c'est tant mieux !
La CGT a des idées pour financer nos retraites.**

C'est bien connu, la population française vieillit sous le double effet du « papy boom » et de l'allongement de l'espérance de vie.

On compte aujourd'hui 14 millions de retraités âgés de 60 ans et plus et ils seront environ 22 millions à l'horizon des années 2050.

D'autre part, l'espérance de vie à l'âge de 60 ans s'allonge régulièrement, elle est aujourd'hui en moyenne de 87 ans pour les

femmes et de 82,2 ans pour les hommes. Il est facile de comprendre que cette nouvelle donne a et aura, demain plus encore, des conséquences sur les besoins de financement de nos retraites.

L'équation est simple : soit on réduit les droits des retraités à moyens constants puisque leur nombre augmente, soit on augmente les moyens pour financer des droits à niveau constant.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a étudié les différents scénarios possibles dans son premier rapport publié en 2001.

- A moyens financiers et niveau de pensions constants, il fallait reculer progressivement l'âge moyen du départ à la retraite jusqu'à 9 années de plus en 2040, autrement dit travailler jusqu'à l'âge de 70 ans.
- A moyens financiers et âge de départ à la retraite constants, il fallait réduire le niveau des pensions de 78% du salaire net d'activité en moyenne en 2000 à 42% en 2040.
- **A droits constants (niveau de pension et âge de départ en retraite) il fallait augmenter les besoins de financement à hauteur de 6 points de PIB à l'horizon 2040.**

Bien évidemment, on peut toujours combiner les 3 scénarios entre eux, mais la CGT privilégie clairement le troisième.

Est-il vraiment possible de consacrer une part supplémentaire de la richesse produite au financement de nos retraites ?

La question reste d'une brûlante actualité.

Rien n'apparaît impossible quand on sait que les gains de productivité ont permis de doubler en 30 ans la part de PIB consacrée au financement des retraites, passant de 5,4% en 1959 à 11,2% en 1990.

Nous sommes confrontés ici à un choix de société. Le niveau des richesses consacré aux retraites stagne depuis la réforme Balladur de 1993, alors que celui consacré aux dividendes a plus que doublé.

Il faut choisir entre la rémunération des retraités et celle des actionnaires.

Le financement des retraites dépend d'abord de la politique d'emploi, sachant qu'un million d'emplois en plus, ce sont 5 milliards d'euros de rentrée de cotisations sociales supplémentaires pour les retraites.

Par ailleurs la CGT propose d'élargir l'assiette des cotisations sociales à l'intéressement, à la participation et aux stocks options ; de mettre à contribution les revenus financiers des entreprises à la même hauteur que ceux des salariés ; de moduler les cotisations sociales patronales en fonction des politiques d'emploi ; de supprimer le système des exonérations dont bénéficient actuellement les employeurs (plus de 30 milliards d'euros en 2009) ; enfin d'augmenter le niveau des cotisations patronales et salariales si nécessaire.

Ces mesures permettraient de financer largement la retraite à 60 ans pour tous, qui, rappelons le est un droit et non une obligation.

REPERES :

1993 : la réforme Balladur porte de 37,5 à 40 ans la durée des cotisations pour une retraite à taux plein dans le régime général. Le montant des pensions sera progressivement calculé sur la base des 25 meilleures années au lieu de 10 auparavant et leur évolution est indexée sur les prix et non plus sur les salaires.

2003 : La réforme FILLON aligne la durée des fonctionnaires sur celle des salariés du privé, en la fixant à 40 ans en 2008 et 41 ans en 2012.

2008 : L'allongement de la durée des cotisations (40 ans en 2012) est appliqué aux salariés des régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF GDF, etc.)

Les lois BALLADUR en 1993 et FILLON en 2003 devaient rétablir l'équilibre financier en allongeant la durée de cotisation. Et pour le Régime Général (le plus important : 17 millions de cotisants et 11 de retraités), la base du calcul est passée des 10 meilleures années à 25, ce qui a réduit les pensions, surtout pour les salariés précaires et les femmes.

Mais aucune mesure véritable pour assurer les financements, n'a été prise car le but du gouvernement et du Medef, c'est de remettre en cause les retraites, soit :

1. réduire les dépenses pour diminuer les cotisations des employeurs,
2. pousser les salariés, du moins ceux qui en auront les moyens, vers les contrats individuels par capitalisation afin de drainer encore plus d'argent vers les banques.

**500 Milliards d'euros de prestations :
C'est la mine d'or que
banques et assureurs privés convoitent**

